

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 4 JUILLET 2025

Del2025-07-29

Date de la convocation : 24 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T.- DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. - REBOUX A.- VERCHERAND P. - Mmes TRICAUD M. - MOREL P. - ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs COUTIRIER A. (a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël) - M. RICO S. (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles) - PALLUAT DE BESSET D.

ABSENT : Monsieur VIAL F

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Paulette MOREL

OBJET : REPAS DES ANCIENS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de relancer l'organisation du repas des Anciens, et propose qu'une décision soit prise à ce sujet. Il précise qu'en cas de remise en place de cet événement, une commission devra être constituée afin d'en assurer l'organisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix POUR - 2 ABSTENTIONS - 0 voix CONTRE) décide :

- **De rétablir le repas des Anciens à compter de l'année 2025.**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 4 juillet 2025

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



La secrétaire de séance,
Paulette MOREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20250704-DEL2025-07-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025